

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 21 janvier 2016 à 20 heures

Monsieur le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT, Serge ESTERMANN et Fabien WEIDER,
MM Margone BIRSINGER, Véronique DE NEEF, Serge GAISSER, Michel MEYER, Renée OTT, Nicolas
RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAFER et Henri WENCK.

Absente excusée : Mme Sophie GOEPFERT

Absent non excusé : Néant

Procuration : Mme GOEPFERT à M l'Adjoint ESTERMANN.

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 03 décembre 2015
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
 - 3.1 Demande de permis de construire
 - 3.2 Révision du Plan Local d'Urbanisme : état d'avancement de la procédure et décisions
4. Affaires générales
 - 4.1 Disparition du défibrillateur
 - 4.2 Indemnisation de dégâts de sangliers
 - 4.3 Contrat de fourrière 2016 avec la SPA
 - 4.4 Bulletin communal
 - 4.5 Appel à candidatures pour la quête à domicile de la Ligue contre le cancer
 - 4.6 Logement rue de la République : remplacement de la cuisine
5. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 décembre 2015

M le Maire rappelle que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 décembre 2015 a été transmis aux élus par mail.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des délégués

Néant.

3. Urbanisme

3.1 Demande de permis de construire

M l'Adjoint SCHICKLIN donne connaissance d'une demande de permis de construire au 12 A rue de Blotzheim.

La demande doit être modifiée étant donné que le règlement départemental n'autorise qu'un seul accès par propriété sur la départementale, alors que dans ce cas, il y en aurait deux.

3.2 Révision du Plan Local d'Urbanisme : état d'avancement de la procédure et décisions

M le Maire fait un historique sur l'élaboration de la procédure de révision et des différentes réunions avec le Bureau d'Etudes et les services de l'Etat.

Pour aller dans le sens des prescriptions de l'Etat, M le Maire propose plusieurs modifications à apporter au projet :

- retrait de zones à urbaniser et changement d'affectation de zones afin de réduire la consommation foncière,
- prise en compte de façon plus explicite de la problématique des risques de coulées de boue,
- ajustement des prévisions de développement démographique et mise en cohérence avec le SCOT,
- corrections des incohérences entre les différents documents.

Monsieur le Maire propose aux élus deux solutions :

- continuer la révision du PLU en modifiant le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables), Ce scénario nécessitera de refaire un débat formel sur le PADD, suivi deux mois plus tard de l'arrêt du projet par le Conseil Municipal. Entre des deux dates, un registre de doléances sera disponible à la mairie avec possibilité de consulter le dossier de PLU. Finalement une seconde consultation des personnes publiques associées, en demandant une accélération compte-tenu des lectures déjà faites par les uns et les autres ;
- recommencer toute la procédure dès le début.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de continuer la révision en repartant au niveau du PADD et de modifier les zones à urbaniser pour respecter les demandes des services de l'Etat.

4. Affaires générales

4.1 Disparition du défibrillateur

M le Maire informe l'assemblée que le défibrillateur installé devant la mairie en octobre dernier suite au vol de celui en place, a été dérobé dans la nuit du 6 au 7 janvier 2016. Il s'agit du 3^{ème} appareil volé en l'espace de 3 ans.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Saint-Louis.

M le Maire propose de ne plus remplacer cet appareil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend la décision de ne pas remplacer le défibrillateur.

4.2 Indemnisation de dégâts de sangliers

Pour ce point, Monsieur Henri WENCK quitte la salle de séance.

M le Maire informe le Conseil Municipal que la SCEA WENCK a subi des dégâts de sangliers dans les cultures de blés au cours de l'année 2015.

Pour un rendement estimé à 72 quintaux de blé à l'HA et un tarif d'indemnisation de 16,- € le quintal, le préjudice de la SCEA WENCK, sur 15 ares, s'élève à la somme de 172.80 €.

M le Maire propose d'indemniser l'exploitation pour la perte de récolte due aux dégâts provoqués par les sangliers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE de verser à la SCEA WENCK une indemnité d'un montant de 172.80 € en compensation de ses pertes de récoltes,

DECIDE d'inscrire les fonds nécessaires au budget de l'exercice,

CHARGE M le Maire de procéder au mandatement des fonds.

Monsieur WENCK est rappelé pour la suite de la séance.

4.3 Contrat de fourrière 2016 avec la SPA

M le Maire revient sur sa proposition du 21 mai 2015 concernant la souscription d'un contrat fourrière avec la SPA de Mulhouse

Le nouveau contrat, à effet du 1^{er} janvier 2016, est prévu pour une durée de trois ans.

Il permet de garantir un tarif fixe sur la période considérée d'un montant de 0.75 € par habitant et couvre les missions de service public fourrière animale pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale.

Le prix précisé est ferme et non révisable pour la période de 2016 à 2018.

M le Maire rappelle que l'affichage en mairie des modalités de prise en charge des animaux errants ou divagants sur la commune est obligatoire.

M le Maire propose de souscrire le contrat à effet immédiat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de M le Maire et l'autorise à signer le contrat.
- **DECIDE** d'inscrire les sommes nécessaires au budget de l'exercice.

4.4 Bulletin communal

La parole est à Mme l'Adjoint GOEPFERT.

Elle précise qu'elle attend les derniers éléments pour finaliser le plus rapidement possible la brochure.

4.5 Appel à candidatures pour la quête à domicile de la Ligue contre le cancer

En prévision de la Semaine Nationale de Lutte contre le Cancer, M le Maire lance un appel à candidature en vue de la mise en place de la quête à domicile à Michelbach-le-Bas.

Les personnes intéressées pourront se manifester à la mairie.

4.6 Logement rue de la République : remplacement de la cuisine

M l'Adjoint SCHICKLIN informe les élus que le locataire du logement 5 rue de la République a quitté les lieux à effet du 31 décembre 2015.

D'ores et déjà, un nouveau locataire est prêt à emménager.

M SCHICKLIN estime toutefois qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux dans la cuisine.

Il propose à cet effet deux devis à l'assemblée :

- une première offre pour la **rénovation** de la cuisine en place au prix de 5 175,- € HT,
- une deuxième offre pour le **remplacement** de la cuisine au prix de 6 638,- € HT.

Après avoir entendu les explications de M l'Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de remplacer la cuisine et prévoit à cet effet une dépense maximum d'un montant de 6638,- € HT,

AUTORISE M l'Adjoint à donner l'ordre de service,

DECIDE de prévoir les fonds nécessaires au budget de l'exercice en cours.

M SCHICKLIN précise que d'autres devis ont été sollicités.

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire informe les élus :

- qu'il a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption urbain sur le terrain bâti suivant :
14 rue des Merles, cadastré section 12 n° 213/186 d'une superficie de 933 m² et comportant une maison d'habitation. Le prix de vente du bien est chiffré à la somme de 400 000 €, 15 000 € de commission en sus.

- qu'il a signé les avenants suivants aux marchés concernant les travaux de restructuration et extension à l'école primaire suite à la signature du protocole d'accord transactionnel :
 - Lot N° 3 Couverture/étanchéité, marché passé avec l'entreprise GASMI :
moins-value d'un montant de 9 568.01 € HT portant le marché de 27 431,63 HT à 17 863,62 HT ;
 - Lot N° 4 Menuiseries extérieures, marché passé avec l'entreprise VITALE :
moins-value d'un montant de 4 770.66 € HT, portant le marché de 57 549.29 à 52 778.63 € HT ;
 - Lot 5 Doublage/cloisons/faux plafonds, marché signé avec l'entreprise SOMEGYPS :
moins-value d'un montant de 17 245.20 € HT, portant le marché de 42 625.20 € HT à 25 380,- € HT ;
 - Lot N° 06 Menuiserie intérieure, marché passé avec l'entreprise KLEINHENNY :
moins-value d'un montant de 10 767.40 € HT, portant le marché de 27 737.76 € HT à 16 970.36 € HT ;
 - Lot N° 08 Chauffage /ventilation/sanitaire, marché passé avec l'entreprise EIMI :
moins-value d'un montant de 36 732.60 € HT, portant le marché de 103 184,- € HT à 66 451.40 € HT ;
 - Lot N° 10 Chapes, marché passé avec l'entreprise SH CHAPE :
moins-value d'un montant de 1 400,- € HT, portant le marché de 3 242.80 € HT à 1 842.80 € HT ;
 - Lot N° 11 : Carrelage /faïence, marché passé avec l'entreprise HAUMESSER :
moins-value d'un montant de 3 303.31 € HT, portant le marché de 15 090,- € HT à 11 786.69 € HT ;
 - Lot N° 13 : Peinture, marché passé avec l'entreprise SCHOTT :
moins-value d'un montant de 5 288.34 € HT, portant le marché de 12 360.93 € HT à 7 072.59 € HT.

6. Divers

M le Maire donne lecture de la lettre du Syndicat d'électricité du Haut-Rhin du 4 décembre 2015 dans laquelle la commune est informée que le Syndicat a pris entièrement à sa charge l'enfouissement coordonné d'une partie du réseau 20 000 volts de Michelbach-le-Bas, pour un montant de 332 527.19 € TTC. Cette opération aura permis non seulement d'embellir le paysage, mais surtout de sécuriser le réseau de 20 000 volts de la commune.

Presbytère :

M l'Adjoint SCHICKLIN informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la paroisse afin d'obtenir un lieu de stockage pour le matériel d'église.

Il propose la solution suivante : la cave du bâtiment communal situé 5 rue de la République abritant le presbytère au rez-de-chaussée et le logement F4 au premier étage, pourrait être séparée afin de servir en partie au locataire et en partie à la paroisse.

Les élus approuvent la proposition de M l'Adjoint.

Cavalcade :

M l'Adjoint WEIDER informe l'assistance qu'un défilé costumé pour les enfants est prévu le 11 février 2016 à partir de 14 heures 15 dans les rues du village.

Le départ aura lieu à l'école maternelle et les enfants prendront le goûter à la salle des fêtes avec les seniors, réunis ce jour pour une « récré des seniors ».

Pour cette occasion particulière, les invitations seront distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 55.